|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 11 auDocument 42-F** |
|  | **28 septembre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| APPUI APPORTé Par les administrations des pays membres de l'union africaine des télécommunications à l'approbation des recommandations uit-t d.52, d.53, d.97, d.261 et d.271 lors de l'amnt-16 |
|  |
|  |
| **Résumé:** | La présente contribution est fondée sur le rapport final de la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, pendant laquelle cinq projets de Recommandation ont été considérés comme aboutis et ont fait l'objet d'une détermination. Dans cette contribution importante, il est demandé à l'AMNT-16 d'approuver ces cinq projets de Recommandation. |

Introduction

La présente contribution est fondée sur le rapport final de la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, pendant laquelle cinq projets de Recommandation ont été considérés comme aboutis et ont fait l'objet d'une détermination.

Dans cette contribution importante, il est demandé à l'AMNT-16 d'approuver ces cinq projets de Recommandation.

Il y a lieu de rappeler que la Commission d'études 3 de l'UIT-T est chargée des études se rapportant aux principes et aux méthodes de comptabilité, ainsi qu'aux questions connexes de tarification et d'économie. A cette fin, elle s'emploie à rendre les prix des services de télécommunication aussi accessibles que possible pour en permettre l'accès à tous, tout en tenant compte de la rentabilité pour les opérateurs. En outre, les Recommandations élaborées par la Commission d'études 3 ont pour but de permettre la fourniture de services orientés vers les coûts et financièrement abordables et de réduire, voire d'éliminer, les incidences économiques négatives qui en résultent pour les populations.

Contexte

La Commission d'études 3 de l'UIT-T a tenu sa quatrième réunion de la période d'études 2013‑2016 à Genève (Suisse) du 22 février au 1er mars 2016.

Plus de 138 délégués de 50 Etats Membres ont participé à la dernière réunion de la période d'études 2013‑2016. La Commission d'études 3 a reçu un nombre record de 141 contributions, contre 56 en 2015, soit une hausse de plus de 40%.

La réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T a donné lieu à de nombreux débats prolongés sur des sujets aussi divers que la connectivité Internet large bande, le service universel, l'itinérance internationale, les services OTT (over-the-top) et les services financiers sur mobile. Les pays africains ont élaboré de nombreuses contributions et Recommandations sur ces questions, qui présentent un intérêt pour les africains, mais posent également des problèmes aux opérateurs de la région.

Examen

Les discussions qui ont eu lieu lors de la quatrième réunion de la CE 3 ont débouché sur de nombreux résultats. Ainsi, près de quatorze (14) documents temporaires ont été élaborés pour traiter toutes les questions et cinq (5) projets de Recommandation ont été considérés comme aboutis et ont fait l'objet d'une détermination. Il s'agit des projets de nouvelle Recommandation suivants:

1) UIT-T D.52 "Création et raccordement de points d'échange Internet (IXP) régionaux pour réduire les coûts de la connectivité Internet internationale";

2) UIT-T D.53 "Aspects internationaux du service universel";

3) UIT-T D.271 révisée "Principes de taxation et de comptabilité applicables aux NGN";

4) UIT-T D.97 "Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale";

5) UIT-T D.261 "Principes à appliquer dans la définition des marchés et l'identification des opérateurs en position de force sur un marché".

De nombreux pays africains ont entrepris des réformes pour favoriser le développement et l'accessibilité économique du large bande ainsi que la réduction des coûts des appels en itinérance. Toutes ces réformes permettront d'améliorer les conditions de vie, d'accroître l'inclusion, d'améliorer les échanges commerciaux aux niveaux régional et international et de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation.

L'objectif de ces pays est de fournir à l'ensemble de la population des infrastructures et des services de télécommunication financièrement abordables. Cet objectif devrait pouvoir être atteint moyennant une réglementation internationale favorable et des Recommandations propres à faciliter la réalisation de cet objectif.

 AFCP/42A11/1

Proposition

En raison de l'importance de ces questions pour les pays africains et pour les pays en développement en général, et compte tenu des avantages que les populations de ces pays peuvent en retirer, les Etats Membres africains proposent que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16) approuve ces cinq projets de Recommandation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_